

VŒU

Grand Paris

Pour une métropole solidaire, contre le projet autoritaire, anti-démocratique de l'Etat

LE CONSEIL,

sur la proposition du Groupe des Elus Communistes et Partenaires au nom de la majorité municipale

ADOPTE le vœu suivant :

(par 36 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention)

Les propositions pour le Grand Paris énoncées par le Président de la République, le 29 avril dernier, trouvent leur première traduction dans le projet de loi « Grand Paris » qui vient d'être rendu public.

Considérant que ce texte démontre la volonté du gouvernement d'aller très vite dans la reprise en main par l'Etat de la gouvernance de la métropole parisienne sans d'ailleurs aucun engagement précis sur sa contribution au financement des projets, laissant ceux-ci à la charge de la population francilienne et les collectivités territoriales.

Considérant que l'objectif premier du projet métropolitain à l'image des propositions du Schéma directeur d'aménagement de l'Ile-de-France doit être de répondre aux besoins des 12 millions de franciliens en s'attaquant réellement aux inégalités territoriales et sociales qui fracturent la région depuis des décennies.

Considérant que le projet gouvernemental pousse la ville-capitale dans la concurrence internationale entre les grandes métropoles, vitrine et place forte de la finance internationale en renforçant son attractivité financière, économique afin de mieux servir les seuls milieux d'affaires.

Considérant que L'Etat avec ce projet, concernant le réseau de transports en commun et la création d'une société du Grand Paris (SGP) porte un grave coup aux acquis de la décentralisation et donc à la démocratie locale en voulant imposer ses choix aux collectivités, aux élus et aux habitants.

Considérant que cette démarche s'inscrit plus globalement dans la volonté de remettre en cause les principes démocratiques et de décentralisation, les espaces de démocratie, de citoyenneté et de résistance à la politique libérale, de casser les services publics locaux avec sa conception autoritaire et centralisatrice de son projet de réforme des collectivités territoriales

Considérant que notre ville est au contraire pleinement inscrite dans une démarche de libre coopération à tous les échelons territoriaux avec l'ensemble de ses partenaires pour un développement harmonieux qui place la vie des habitants au cœur de son projet de ville.

Le Conseil municipal d'Ivry-sur-Seine :

- S'oppose à cette démarche autoritaire et à ce projet de loi qui doit être réécrit pour répondre réellement aux enjeux du territoire et aux besoins des habitants.
- Propose de poursuivre le travail partenarial engagé par les élus locaux, les populations et les acteurs économiques et sociaux pour construire des projets répondant aux besoins des franciliens et favorisant le développement équilibré du territoire, en conformité avec le nouveau Schéma directeur d'aménagement d'Ile-de-France (SDRIF), adopté à une très large majorité au Conseil régional d'Ile-de-France et dont le gouvernement s'obstine toujours à refuser l'application ,
- Demande que les structures publiques existantes soient confortées dans leurs missions et leurs responsabilités (le Syndicat des transports d'Ile-de-France, l'Etablissement public foncier régional, le syndicat mixte Paris-Métropole).
- Demande que le financement de ce projet prévoit un prélèvement sur la spéculation financière.
- Exige que les collectivités locales soient pleinement associées à tous les projets de développement de la métropole.
- Exige qu'une véritable consultation soit organisée sur l'ensemble de ce projet, qu'un avis conforme soit demandé à toutes les assemblées locales concernées, qu'un grand débat, soit organisé en concertation avec la population.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 25 SEPTEMBRE 2009